

Les Trophées de la transformation écologique

Trophées de la transformation écologique Veolia 2021

Règlement destiné aux étudiants stagiaires non-stagiaires/non-apprentis du Groupe Veolia

AVENANT 1

L'article 8 du règlement est modifié comme suit à compter du 4 novembre 2021.

ARTICLE 8 - PRIX

Chaque année, les quatre Trophées suivants sont :

- le Trophée « Lutter contre le dérèglement climatique » récompense le meilleur travail portant sur un domaine lié à la sobriété énergétique et réduction des émissions, l'adaptation au changement climatique.
- le Trophée « Traiter les pollutions » récompense le meilleur travail portant sur un domaine lié à la pollution de l'eau, la pollution des sols, la pollution de l'air, la pollution plastique ou le traitement des déchets dangereux.
- le Trophée « Optimiser les ressources » récompense le meilleur travail portant sur un domaine lié au cycle de l'eau, la smart city, le traitement des déchets ménagers, l'économie circulaire ou l'efficacité énergétique.
- le Trophée « Améliorer la qualité de vie » récompense le meilleur travail portant sur un domaine lié à la santé (Qualité de l'air intérieur, Covid et eaux usées, eaux usées et résidus médicamenteux...), la biodiversité (agriculture urbaine, SEDIF zéro phyto, éco-quartiers, traitement des eaux usées par les plantes / et aquaculture), l'alimentation (aquaculture, valorisation des déchets en protéines animales...), l'inclusion et solidarités (accès aux services de l'eau pour tous, incubateur d'entrepreneuriat social, tiers-lieux, relation consommateur...).

Prix au(x) lauréat(s) :

Chaque Jury se réunit pour délibérer et désigner l'étudiant ou le groupe d'étudiants lauréat dans sa catégorie qui est récompensé comme suit :

Les Trophées de la transformation écologique

- un vélo (électrique, mécanique) et des équipements (antivol, casque, sacoche, vêtement de pluie...) à choisir au sein du réseau des magasins partenaires de l'opérateur Zenride, à hauteur de 2 200 euros, sous la forme d'un avoir nominatif, non échangeable ni remboursable et valable du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Lorsqu'il s'agit d'un groupe d'étudiants, les récompenses sont à répartir sous la forme de plusieurs avoirs entre les étudiants du groupe.

La récompense ne pourra pas être réclamée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement.

Veolia se réserve le droit de remplacer la récompense par un autre bien de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent (notamment en cas de vol, détérioration ou de délais de livraisons non respectés), sans que les lauréats puissent s'y opposer. Les lauréats seront tenus informés des éventuels changements.

Prix à l'école/l'université :

L'école/l'université du ou des lauréats perçoit une somme de 3 000 euros en taxe d'apprentissage, remise au Directeur de l'établissement ou au Directeur du Département de formation au titre du soutien au développement des enseignements dispensés.